

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2024)
Heft: [2]: Numéro Thématique 2. Infanterie

Artikel: Regarder vers l'avenir
Autor: Baumgartner, Peter
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1075626>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le Commandant de la FOAP infanterie, le brigadier Peter Baumgartner, pose son regard sur l'avenir de l'infanterie.
Crédit : DDPS

Rubrique

Regarder vers l'avenir

Brigadier Peter Baumgartner

Commandant de la Formation d'application de l'infanterie

« *L'avenir a plusieurs noms. Pour les faibles, c'est impossible ; pour les timides, c'est inconnu; mais pour les vaillants, c'est l'idéal.* »

Victor Hugo

Jetons un regard sur l'avenir et en particulier sur le développement de l'infanterie. A cet effet, il s'agit d'effectuer une analyse de la situation actuelle et d'en déduire les conséquences pour l'infanterie future. Bien entendu en restant conforme aux directives doctrinales relatives au développement de l'armée.

Où se situe aujourd'hui l'infanterie suisse avec ses dix-sept bataillons ?

Dans le profil de prestations de l'AXXI et du DEVA, ce sont en premier lieu les formations mécanisées qui ont été désignées pour maintenir la compétence de défense.

L'engagement de l'infanterie se concentrat sur la conduite des engagements probables. Par conséquent, les procédés d'engagement étaient axés en priorité sur les tâches de protection dans un environnement d'engagement hybride.

Parallèlement, l'intention était de garantir le savoir-faire dans le domaine de la défense pour les cadres. Cette compétence était principalement instruite dans le cadre des stages de formation au commandement de la FSCA. Les commandants et les états-majors apprenaient et entraînaient les connaissances générales tactiques et théoriques.

En raison de l'orientation de l'instruction sur les engagements probables, ces connaissances n'ont toutefois pas été approfondies sous forme d'exercices de troupe.

Au cours de la dernière décennie, cette situation a conduit l'infanterie à perdre passablement d'expérience pour faire face à une attaque armée.

Aujourd'hui, la guerre en Ukraine a conduit à un changement de mentalité. Dans le rapport sur l'avenir des forces terrestres, il est indiqué que l'infanterie doit être capable, en plus des tâches de protection, d'assurer la défense dans le sens de la défense du territoire.

Ce document de base et le document « *Renforcer la capacité de défense – montée en puissance: objectifs et stratégie, 2023* », appelé « *Livre noir* », dont le contenu est validé politiquement par le Conseil Fédéral en réponse à l'interpellation du Conseiller aux Etats Josef Dittli¹, fixe les principes pour l'avenir.

La direction est claire : renforcer la capacité de défense.

Le nouveau règlement de l'infanterie (01.01.2023) - Conduite et engagement de l'infanterie - au chapitre 1.2, décrit également la compétence clé de l'infanterie : l'infanterie doit être capable de combattre, protéger et aider simultanément ou en succession dans la sphère d'opération au sol.

A cet effet, l'infanterie se distingue par sa polyvalence, sa mobilité protégée contre les éclats et son aptitude marquée au combat débarqué. En raison de la diversification de son équipement et de son instruction, l'infanterie se prête particulièrement bien à l'usage différencié de la force dans un environnement civil.

Plus loin, au chapitre 1.5, le profil de prestation est décrit comme suit : « *Dans le cadre de la défense, après une instruction axée sur l'engagement (IAE) de plusieurs semaines, le bataillon d'infanterie est en mesure, de jour comme de nuit, dans toutes les conditions météorologiques principalement en milieu urbain, avec des unités*

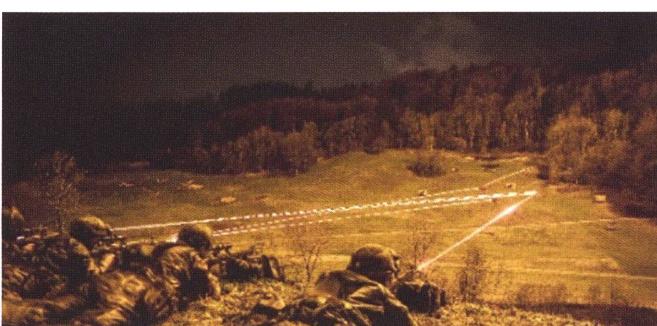
¹ Interpellation urgente 22.3040 « Renforcer la capacité de défense de l'armée suisse », Dittli Josef, 01.03.2022



Chef de groupe durant un combat de localité. Crédit : DDPS

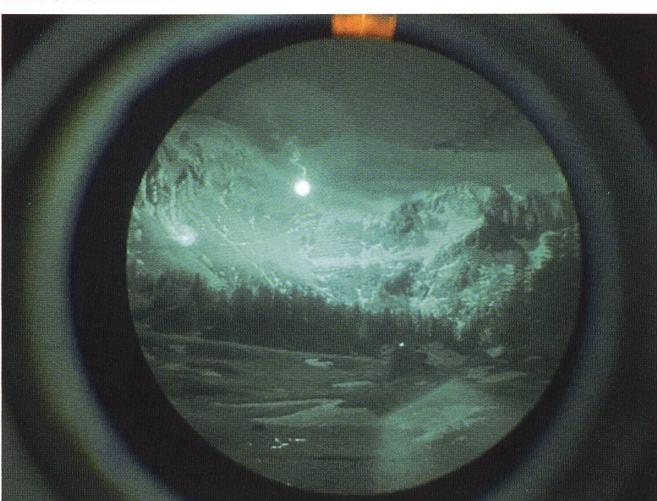


Engagement de l'infanterie dans le combat de localité. Prise de bâtiment par l'escalier. Crédit : DDPS



Entraîner la capacité à combattre de nuit. E inf SL 2020. Crédit : DDPS

S'adapter au moment de l'engagement. La cp inf effectue des tirs de nuit. Crédit : DDPS



renforcées capables de mener le combat interarmes, de barrer un à trois axes contigus de 10 à 15 km et de tenir un secteur de 15 à 20 km² pendant des jours ».

Depuis 2022, l'instruction au sein de la Formation d'application de l'infanterie s'est donc concentrée sur le renforcement des capacités de dissuasion et défense contre une attaque armée. A cet égard, deux formes de combat sont prioritaires lors des services d'instruction de base : les actions défensives sous forme de barrage et de point d'appui à l'échelon de la section et de la compagnie renforcée. Ainsi que les actions offensives sous forme d'embuscade, de raid et d'attaque en terrain couvert ou compartimenté. Finalement, les tâches de protection sont maintenant instruites en premier lieu aux cadres à partir du chef de section ainsi qu'aux formations de sûreté.

Dans ce contexte et afin d'atteindre le niveau d'ambition en matière de défense, les points forts du bataillon d'infanterie actuel se situent dans les domaines suivants :

Avec l'introduction des nouvelles armes antichars RGW (200/400m) et NLAW (600/800m), les compagnies d'infanterie disposent de systèmes d'armes antichars modernes pour la courte et la moyenne distance. Les tireurs sont formés de manière polyvalente aux deux armes afin de garantir la flexibilité à l'engagement. Néanmoins, la disponibilité des NLAW est limitée. Actuellement, seules les sections d'infanterie de la 3^e compagnie sont équipées de ce système d'arme. De plus, avec l'introduction prévue en 2029 du système SPIKE (missile sol-sol), la lacune en matière de capacité antichar jusqu'à 5 km sera comblée. Dans un premier temps, la compagnie d'appui sera dotée d'une section d'engins guidés antichars composée de deux groupes à deux équipes chacun (soit 4 porteurs d'armes, pour un total de 16 missiles). L'engagement se fera débarqué.

Suite au développement du mortier 19, le bataillon d'infanterie dispose d'un moyen d'appui précis et efficace sur des distances allant jusqu'à 5'000 m au maximum. Les processus du réseau de capteurs, de renseignements et de conduite se sont considérablement améliorés et accélérés grâce à l'intégration d'un système de conduite de tir moderne TARANIS. Finalement, à partir de cette année, les éclaireurs sont équipés du nouveau fusil de précision SSG 20 *state of the art*.

La nouvelle génération d'intensificateurs de lumière résiduelle et de moyens d'observation (WBG/AIT 90 long range) permet d'utiliser toutes les armes à tir direct dans des conditions de luminosité réduites / «combat de nuit». Dès 2028, le système d'exploration tactique léger (TASYS) sera en outre introduit dans la section d'exploration. Le bat inf disposera ainsi d'un moyen supplémentaire d'acquisition de renseignements et de la capacité pour conduire les tirs d'artillerie.

Dans l'ensemble, le bat inf dispose ainsi d'une puissance de feu moyenne et, avec l'appui de formations mécanisées et de l'artillerie, d'une puissance de feu élevée.

Cependant, afin d'augmenter la capacité à s'imposer, il faudra à l'avenir que l'infanterie dispose d'appuis feu supplémentaires plus lourds (comme par exemple un lance-grenades de 40 mm sur ses véhicules blindés).

De plus, d'autres mesures sont nécessaires dans les domaines suivants : Le réseau de capteurs, de renseignements et de conduite (SNFW) n'est pas toujours relié et connecté. Les différents moyens disponibles (FIS HE, TASYS, TARANIS) doivent être coordonnés par les différents officiers en charge (Drehstuhllösungen). Cette faiblesse doit être corrigée à l'avenir grâce à une plate-forme standardisée (IPLIS) au niveau de l'armée. De plus, les organes de conduite à l'échelon de la cp et de la section sont aujourd'hui en sous-effectif voire inexistant.

Ensuite, l'engagement et la défense contre les drones fait actuellement l'objet d'un développement des compétences. Il s'agit de distinguer deux domaines d'engagement des drones (mini UAV). En effet, au niveau du groupe et de la section, il s'agit d'assurer la reconnaissance immédiate du champ de bataille « *reconnaissance over the hill* » ; à l'échelon de la compagnie et du bataillon, il s'agit de la reconnaissance et de l'acquisition de renseignements dans le cadre du processus de renseignement. Le centre de compétences Drones et robotique des Forces terrestres examine d'autres utilisations pour la nouvelle génération de drones et mini-drones, comme par exemple les drones dits « *Theter* » qui, fixés à un filin, ont une durée de vol élevée et peuvent être utilisés comme relais radio ou comme système de surveillance. Ils peuvent également être engagés dans le domaine du ravitaillement afin de transporter de petites charges (par exemple pour alimenter des sites relais ou des capteurs camouflés). Par ailleurs, nous portons également notre attention sur l'évolution technologique dans le domaine des Loitering Ammunition. Il s'agit ici d'utiliser des drones de plus grande taille au niveau tactique afin de combattre avec précision des cibles clés depuis la troisième dimension.

Le message sur l'Armée du Conseil fédéral du 14 février 2024 démontre pour la première fois au Parlement à l'aide de scénarios choisis et de variantes comment le profil de prestations/capacités de l'armée du futur doit être défini. Les effets à obtenir dans la sphère d'opération sol découlent du rapport sur l'avenir des Forces terrestres mais également des enseignements tirés de la guerre en Ukraine.

Par conséquent, l'infanterie doit se développer selon les catégories de forces décrites dans ces documents de base. La planification actuelle du commandant des Forces terrestres prévoit trois types de bataillons d'infanterie. Pour les forces lourdes, deux bataillons d'infanterie seront incorporés dans les brigades mécanisées à partir de 2025. Ces bataillons d'infanterie sont engagés en collaboration avec les bataillons mécanisés pour défendre contre une poussée ennemie dans un dispositif de défense non linéaire. Ils pourront également reprendre des portions de terrains perdues ou encore mener des attaques limitées (préventives) dans la profondeur du dispositif adverse. Finalement, ils seront en mesure d'assurer l'appui de feu indirect de manière autonome.



Arme antichar RGW engagée. Crédit : DDPS



Eclaireur dans un poste d'observation en hiver. E inf 2-1/24. Crédit : Sdt Schmid



Protection de personne démontrée lors de la journée des proches. E PM 19-2/24 Sion. Crédit : Lt Katharina Hintermann

Un regard vers l'avenir pour les deux cadres fantassins. Crédit : ASSO Yverdon



Les bataillons d'infanterie incorporés dans les divisions territoriales doivent être développés comme forces moyennes selon le modèle des bataillons d'infanterie actuels. Ces bataillons médians seront en mesure d'assurer la protection d'infrastructures critiques. Mais aussi de défendre certains objets clés, de barrer des voies de communication et de contribuer à la défense contre une percée adverse.

Un troisième type d'infanterie est encore envisagé sous la forme de forces légères. Cette force doit essentiellement avoir un effet dissuasif grâce à une présence régionale. Les forces légères devront en outre assurer la protection de personnes et d'objets clés ainsi que la surveillance, la reconnaissance et la localisation de cible en zone urbaine et terrain compartimenté. De plus, les forces légères doivent être en mesure de mener des actions offensives limitées jusqu'au niveau de la section et, si nécessaire, d'appuyer les organisations « feux bleus ».

Dans ce cadre, les réflexions du commandement de la Formation d'application de l'infanterie sont constamment prises en compte pour le développement de l'infanterie. Voici encore quelques pistes de développement choisies non exhaustives.

Tout d'abord, la capacité d'acquisition de renseignements doit être augmentée par la disponibilité de drones à tous les échelons.

Ensuite, la protection, la mobilité et l'armement des véhicules de combat doivent être adaptés au profil de prestations des bataillons. Dans ce contexte, il est envisageable que certains véhicules disposent d'un armement plus puissant sous la forme d'un lance-grenades de 40 mm ou d'un canon de 30 mm. De plus, le nombre de missiles antichars (NLAW et SPIKE) doit être augmenté afin d'obtenir un plus grand effet d'usure dans l'avant-terrain.

Enfin, le chef de section doit disposer organiquement d'une équipe de section et d'un véhicule (de combat) afin d'assurer la conduite de sa section et disposer de la capacité d'engager directement du personnel et des systèmes clés (par exemple des opérateurs de drones et de robotique). Il convient également d'examiner les capacités dont l'infanterie doit disposer dans le domaine de la mobilité et de la contre-mobilité.

Finalement, la logistique d'engagement doit être améliorée dans les bataillons d'infanterie de type « lourd » et « moyen ». Ceci en particulier dans le domaine de la maintenance, du ravitaillement et des moyens sanitaires.

En conclusion, le développement de l'infanterie est et reste une tâche passionnante. Personnellement, je parle volontiers d'un « *projet des générations* ». L'interaction entre les officiers expérimentés de carrière et de milice, les nouvelles idées et les capacités des jeunes camarades est enrichissante et permettra à l'infanterie d'affronter l'avenir.

P. B.

